



LE GUIDE DE L'ETUDIANT

Tout savoir pour un départ
serein en France métropolitaine

Créé par l'AEPF de Bordeaux
(2020/2021)

(BALAGUER Naomi, BALAGUER Chloé et MONTARON Meriraurii)



SOMMAIRE

I- ASSURANCES SANTE.....	3
1- La sécurité sociale.....	4
2- La mutuelle.....	5
II- BANQUE.....	6
III- LOGEMENT.....	7
1- La recherche de logement.....	8
2- L'assurance habitation.....	9
3- Electricité, Internet, Vini.....	10
4- L'aide au logement.....	11
IV- TRANSPORTS.....	12
V- LES AEPF.....	13
VI- RECAPITULATIF DES DOCUMENTS.....	14
VII- ANNEXES.....	15

I- ASSURANCES SANTE



QUELLES SONT LES DÉMARCHES CONCERNANT LES ASSURANCES SANTÉ ?

1- La sécurité social (SS)



2- La Mutuelle

1- La sécurité sociale (SS)

La SS en Métropole est l'équivalent de la CPS en Polynésie Française.
Elle est **OBLIGATOIRE**.

1. Démarches à faire AVANT le départ en Métropole :

Récupérer votre numéro NIR auprès de l'ISPF —> 3 manières de l'obtenir :

- En ligne : https://www.mes-demarches.gov.pf/commencer/obtenir_nir
- Sur place : à l'ISPF, 1er étage, Immeuble UUPA, 15 rue Edouard Ahnne - Papeete
- Par courrier postal : BP 395 - 98713 PAPEETE -TAHITI (formulaire dûment rempli + copie de la pièce d'identité à jour)

Ce numéro est à garder précieusement jusqu'à votre arrivée en France. Il vous permettra de finaliser votre demande de Carte Vitale (l'équivalent de la « carte CPS » en France).

>> Voir **annexe 1** : formulaire à remplir pour la demande du numéro NIR

2. Démarches à faire UNE FOIS en France :

Demander l'ouverture de vos droits à la SS. Pour cela :

- Remplir le formulaire de « demande d'ouverture des droits à la SS » disponible sur le site internet <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45084> ou en **annexe 2** ;
- Joindre à ce formulaire votre numéro NIR préalablement fourni par l'ISPF ;
- Déposer les documents à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) la plus proche, en mains propres ou dans leur boîte aux lettres.

Après confirmation de votre demande :

- S'inscrire sur le site ameli.fr (application disponible sur l'AppStore et PlayStore) à l'aide de votre numéro NIR, qui correspond désormais à votre numéro de SS.

2- La mutuelle

À quoi sert une mutuelle ?

Il faut savoir qu'en France métropolitaine, la SS ne prend en charge qu'une partie des frais de santé (en général 70%). Le reste des dépenses est à votre charge. Pour pouvoir se faire rembourser cette partie non prise en charge par la SS, il faut souscrire à une mutuelle santé.

Contrairement à la SS, la mutuelle n'est pas obligatoire. Cependant, elle peut s'avérer très utile lorsque vous avez de gros frais de santé (ex : faire faire ou refaire vos lunettes de vue).

Voici des exemples de mutuelle santé :

- o EoviMcdmutuelle
- o MGEN
- o Harmonie mutuelle
- o La mutuelle générale
- o ...



Conseil : Utiliser un comparateur de mutuelle comme par exemple LeLynx.fr, afin de trouver celle qui correspond le mieux à vos besoins.

La souscription se fait entièrement en ligne, sur le site internet de la mutuelle de votre choix.

Pièces à fournir*:

- Pièce d'identité
- Attestation des droits à la SS (disponible sur votre compte ameli.fr)
- RIB

*Cette liste n'est pas exhaustive et peut varier.

II- BANQUE

1. Choisir une banque parmi toutes celles qui existent.

Voici une liste non exhaustive des banques disponibles en Métropole :

- Société Générale (équivalent à la Banque de Polynésie)
- BNP Paribas
- LCL
- Banque Postale
- Boursorama Banque
- Crédit Agricole
- Banque Populaire
- CIC
- ...

2. Avoir une adresse géographique fixe en France

- N'hésitez pas à vous tourner vers votre famille ou vos amis de confiance déjà installés en Métropole. Vous aurez la possibilité de changer votre adresse auprès de votre conseiller bancaire une fois que vous aurez votre logement définitif.
- Si vous n'avez ni famille, ni ami de confiance résidant en Métropole, contactez l'AEPF Bordeaux via la page Facebook en expliquant votre situation.

3. Vérifier les partenariats entre la banque choisi en France et votre banque à Tahiti.

Pièces à fournir* :

- *Pièce d'identité (Passeport ou CNI ; attention, le permis n'est pas valable)*
- *Attestation de logement (facture d'électricité ou attestation d'hébergement)*

**Cette liste n'est pas exhaustive et peut varier.*



III- LOGEMENT

QUELLES SONT LES BONNES CHOSSES À SAVOIR CONCERNANT L'INSTALLATION EN FRANCE ?

1. La recherche de logement
2. L'assurance habitation
3. Electricité, Internet, Vini
4. L'aide au logement



1- La recherche de logement

La recherche de logement peut se faire via diverses sources :

- **Les agences en ligne** : seloger.fr ; bienici.fr; leboncoin.fr (applications disponibles sur l'AppStore et GoogleStore)
- **Les bureaux d'agence** : Avantim Aquitaine, Pichet Location, Nexity, Foncia, ...
Conseil : Faites une recherche google « agences immobilières de Bordeaux » afin d'élargir au maximum votre recherche de logement.
- **Les résidences étudiantes** du CROUS (<https://www.crous-bordeaux.fr/logements/demander-un-logement/>) ou autres.
Conseil : Une recherche google « résidences étudiantes bordeaux » élargira vos possibilités.

Autres conseils :

- Éviter l'agence « Direct Location » et les annonces postées par « Les annonces des propriétaires », ce sont des **arnaques** !
- Il est préférable d'avoir un garant physiquement présent lors de la signature du bail, qu'il soit métropolitain et gagne au minimum 3 fois le montant du loyer demandé.
- Cependant, sachez que certaines agences (ex: Nexity) et certains propriétaires acceptent les garants de Tahiti. Ainsi, l'avis d'imposition (ou avis fiscal) couramment demandé dans les dossiers de candidature, est remplacé par un avis de non-imposition fourni par la DICP (**annexe 4**)
- Attention, voici les règles d'or pour éviter les arnaques :
 - Ne rien signer à distance
 - Ne rien payer avant d'avoir signé un contrat
 - Ne rien payer pour obtenir une visite ou une liste de contacts
 - Ne rien payer en guise de réservation du bien

NB : Il est très difficile de trouver un logement sur Bordeaux. Il est donc préférable de commencer la recherche de logement dès le mois de Mai ou Juin puisque c'est à cette période que les étudiants commencent à libérer leurs appartements.

Pièces à fournir :

- Exemple de pièces nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature en **annexe 3**
- NB : les documents peuvent changer d'une agence à une autre mais restent globalement les mêmes

2- L'assurance habitation

Le locataire est dans **l'OBLIGATION légale** de souscrire à une assurance habitation, imposée par l'article 7 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989. Cette souscription doit être effective à la date d'entrée dans le logement.

Où s'assurer ?

- Après de votre agence bancaire française (certaines banques font également office d'assurance)
Exemple : Société Générale, LCL, ...
- Après d'un assureur
Exemple : AXA, MAAF, GROUPAMA, MAIF, ...

NB : Il existe très souvent des tarifs préférentiels pour les étudiants !

source: mutuelle saint Christophe



Pièces à fournir* :

- Pièce d'identité
- Carte étudiante ou Certificat de scolarité
- RIB
- Copie du Bail de location du logement

*Cette liste n'est pas exhaustive et peut varier.

3- Electricité, Internet, Vini

1. Souscrire à un contrat d'électricité/gaz

Toutes les démarches se font en ligne, sur le site internet du distributeur d'énergie choisi.

Exemples de fournisseur d'électricité :

- EDF
- Engie
- Direct energie
- ...

Exemples de fournisseur de gaz :

- Gaz de Bordeaux
- Engie
- Direct énergie
- ...

Pièces à fournir* :

- Adresse précise du logement (bâtiment, étage, numéro d'appartement, etc.)
- Numéro PMR inscrit sur le compteur d'électricité linky (facultatif)
- Date d'emménagement
- Relevé du compteur d'électricité linky de votre nouveau logement
- RIB

2. Souscrire à un contrat Internet/Téléphone (fixe et vini)

En France, les opérateurs téléphoniques sont les mêmes que les opérateurs d'internet. Ainsi, il existe des forfaits « téléphone + box internet ».

Voici les différents opérateurs possibles :

- Bouygues Télécom
- SFR
- Orange
- Free

Conseils :

- Souscrire chez Bouygues Télécom car ils proposent des tarifs peu élevés et sans engagement (ex : forfait mobile B&You), ou chez SFR. Il s'agit des deux opérateurs ayant le meilleur rapport qualité/prix.
- Eviter Free car ils ont beaucoup de problèmes de réseau.
- Se renseigner en agence ou sur les sites en ligne pour plus de précisions
- Penser à comparer les différentes offres avant de souscrire à un contrat

NB : Les contrats peuvent être souscrits directement en ligne ou bien en bureau d'agence.

Pièces à fournir* :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, etc.)
- RIB

4- L'aide au logement

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un organisme qui verse différentes aides telles que l'aide au logement. Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, il faut vous créer un compte CAF.

Pour cela, voici les étapes à suivre :

- Se rendre sur le site caf.fr (application disponible sur l'AppStore et PlayStore)
- Aller dans l'onglet « Services en ligne »
- Cliquer sur « Demander une prestation » puis sur « Vous n'êtes pas allocataire »
- Dans l'onglet « Le Logement », suivre les étapes indiquées.

Voir les **images ci-dessous**.

NB : Le numéro d'allocataire s'obtient lorsque vous faites une demande de prestation. Il vous sera envoyé par courrier. Gardez-le précieusement.



Pièces à fournir*

- *Contrat de location ou Bail de location*
- *Montant du loyer hors charges*
- *Coordonnées du bailleur (propriétaire ou agence) —> voir sur le bail*
- *Déclaration des ressources de l'année N-2*
- *RIB*
- *Pour les boursiers : adresse de l'organisme qui verse la bourse (CROUS ou territoire)*

IV- TRANSPORTS

La ville de Bordeaux est très bien desservie. Son réseau de transports en commun se nomme TBM (Transports Bordeaux Métropole) et donne accès à de nombreuses lignes de bus, 4 lignes de tramway, et même à des V3 (= vélos en libre service).

Ainsi, si vous prévoyez de vous installer à Bordeaux ou aux alentours (Talence, Pessac, Gradignan, Mérignac, etc.), pensez à **souscrire à un abonnement TBM**.

Pour cela, rendez-vous sur le site internet TBM en cliquant sur le lien suivant : <https://boutique.infotbm.com/9-abonnements>. Vous y trouverez toutes les informations concernant les différents abonnements disponibles.

Généralement, l'abonnement le plus adapté est le « **Pass Jeune annuel** ».

Voir **annexe 5**

La souscription au contrat se fait directement en ligne via le même lien, ou bien dans le bureau d'agence le plus proche de chez vous.

Pièces à fournir*:

- Photo d'identité récente (moins de 6 mois)
- Pièce d'identité
- Certificat de scolarité ou Attestation CVEC
- RIB



Pour les autres villes, voici le nom du réseau de transport en commun :

Toulouse : Tisséo / Montpellier : TaM / Paris : RATP / Lyon : TCL / Lille : Ilévia

Aix-en-Provence : Keolis / Nice : Ligne d'Azur / Angers : Irigo / Strasbourg : CTS

Pour plus d'informations concernant les autres villes, veuillez vous référer au site internet de chaque organisme, ou alors rapprochez-vous de l'AEPF de la ville en question via sa page Facebook.

V- AEPF : Associations des Etudiants de PF

L'association des étudiants de Polynésie Française (AEPF) a pour but de faciliter l'installation et l'intégration des étudiants polynésiens en Métropole et de les accompagner tout au long de leur parcours en France. L'adhésion à l'AEPF de votre académie est vivement conseillée. Votre inscription vous permettra de rencontrer des tahitiens déjà installés en Métropole, de recevoir de précieux conseils et de participer à différentes activités sportives, culturelles et divertissantes tout au long de l'année.

Il en existe, à ce jour, dix à travers la France : Aix-Marseille, Angers, Bordeaux, Lille, Montpellier, Nice, Paris, Rhône-Alpes, Strasbourg et Toulouse.

Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les AEPF ou la Fédération des AEPF via leur page Facebook. Elles sont bien souvent réactives et disponibles.

Voici le contact de chaque AEPF et de la Fédération des AEPF :

- AEPF Aix-Marseille: <https://www.facebook.com/AEPF13>
- AEPF Angers: <https://www.facebook.com/aepf.angers>
- **AEPF Bordeaux:** <https://www.facebook.com/aepf.bordeaux>
- AEPF Lille: <https://www.facebook.com/AEPF-Lille-110454737479962>
- AEPF Montpellier: <https://www.facebook.com/profile.php?id=100009311569127>
- AEPF Nice: <https://www.facebook.com/aepfnice>
- AEPF Paris: <https://www.facebook.com/aepfparisienne>
- AEPF Rhône-Alpes: <https://www.facebook.com/aepfra>
- AEPF Strasbourg: <https://www.facebook.com/aepfstras>
- AEPF Toulouse: <https://www.facebook.com/aepf.toulouse.33>
- Fédération des AEPF: <https://www.facebook.com/federationaepf>



VI- RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS NÉCESSAIRES

Pour votre assurance santé :

- SS :
 - Numéro NIR
 - Pièce d'identité
- Mutuelle :
 - Pièce d'identité
 - Attestation des droits à la SS (disponible sur votre compte ameli.fr)
 - RIB

Pour la banque :

- Pièce d'identité valable (Passeport ou CNI ; attention, le permis n'est pas valable)
- Attestation de logement (facture d'électricité, attestation d'hébergement)

Pour la recherche de logement :

- Voir **annexe 3**

Pour l'assurance habitation :

- Pièce d'identité
- Carte étudiante ou Certificat de scolarité
- RIB
- Copie de contrat de location ou du bail de location

Pour l'aide au logement (CAF) :

- Contrat de location ou Bail de location
- Montant du loyer hors charges
- Coordonnées du bailleur (propriétaire ou agence) —> voir sur le bail
- Déclaration des ressources de l'année N-2
- RIB

Pour les boursiers : Adresse de l'organisme qui verse la bourse (CROUS ou territoire)

Pour l'électricité :

- Adresse précise du logement (bâtiment, étage, numéro d'appartement, etc.)
- Numéro PMR inscrit sur le compteur d'électricité linky (facultatif)
- Date d'emménagement
- Relevé du compteur d'électricité linky de votre nouveau logement
- RIB

Pour Internet et le téléphone :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, etc.)
- RIB

Pour les transports en commun :

- Photo d'identité récente (moins de 6 mois)
- Pièce d'identité
- Certificat de scolarité ou Attestation CVEC
- RIB

VII- ANNEXES

Vous trouverez les annexes utiles ci-dessous dans l'ordre suivant:

- **Annexe 1:** Bulletin de demande NIR
- **Annexe 2:** Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie
- **Annexe 3:** Exemple de dossier de candidature
- **Annexe 4:** Document de la DICP
- **Annexe 5:** Présentation du "Pass Jeune (11-27 ans)"



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
■ ■ ■ ■ ■

Bulletin de demande de NIR (pour les individus nés en Polynésie française)

Je souhaite que mon numéro NIR me soit délivré à l'Ispf :

- je viens en personne → avec une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport).
- je fais une demande par courrier postal → je joins une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport).
- je fais une demande par courriel → je joins une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) et une copie intégrale de l'acte de naissance.

Nom à la naissance

Prénoms

Sexe Masculin Féminin

Date de naissance

Nationalité à la naissance Française Autre Si autre, préciser

Lieu de naissance Polynésie française Commune

Adresse Rue ou Boîte postale

Code postal

Ville

Courriel

Je soussigné(e) demande à accéder à mon numéro NIR.

Fait à _____ le

Signature

Cadre réservé à l'ISPF

<p><i>Pour justifier de votre identité si vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un Etat de l'UE/EEE ⁽¹⁾ ou de la Suisse</i></p>	<p>► Une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport.</p>
<p><i>Pour justifier de votre identité et de la régularité de votre séjour si vous êtes ressortissant d'un Etat hors UE/EEE ⁽¹⁾ et Suisse</i></p>	<p>► Une photocopie de votre titre ou document de séjour en cours de validité, tel que carte de séjour pluriannuelle ou temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, visa de long séjour valant titre de séjour avec les pages du passeport comportant l'identité, attestation de demande d'asile, autorisation provisoire de séjour...</p>
<p><i>Pour l'obtention de votre numéro de sécurité sociale si vous ne le connaissez pas et si vous êtes né à l'étranger ou à Wallis et Futuna</i></p>	<p>► Une copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation ou une pièce équivalente établie par un consulat, si vous en disposez. <i>(Ce document doit être authentifié, notamment par un cachet lisible.)</i> Votre organisme d'assurance maladie vous indiquera s'il faut la faire traduire.</p>
<p><i>Si vous exercez une activité professionnelle</i></p>	<p>► Une photocopie de toute pièce justifiant de cette situation, par exemple votre contrat de travail ou un bulletin de paie.</p>
<p><i>Pour justifier de la stabilité de votre résidence en France si vous êtes sans activité professionnelle :</i></p> <p>1) <i>Si vous êtes dans l'une des situations ci-dessous vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé sans délai :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- bénéficiaire de l'une des prestations ou allocations suivantes : allocations familiales, aides au logement, AAH, RSA, minimum vieillesse ASPA, ASI, aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens travailleurs migrants dans leur pays d'origine...- inscrit dans un établissement d'enseignement ou stagiaire dans le cadre d'accords de coopération culturelle, technique et scientifique,- de retour en France après un volontariat international à l'étranger,- membre de la famille rejoignant ou accompagnant, pour s'installer en France, un assuré travaillant ou résidant en France de façon stable et régulière,- reconnu réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire- personne mineure enregistrée comme demandeur d'asile ou personne mineure à la charge d'un demandeur d'asile- jeune mineur ou de moins de 21 ans pris en charge par un établissement ou un service dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance ou de la Protection judiciaire de la jeunesse <p>2) <i>Si vous n'êtes pas dans l'une des situations ci-dessus, vous devez justifier de trois mois de résidence en France pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé</i></p>	<p>► Toute pièce justificative de cette situation.</p> <p>► Toute pièce justifiant que vous résidez en France depuis plus de trois mois.</p> <ul style="list-style-type: none">- Par exemple : bail ou contrat de location, quittances de loyer successives, factures d'énergie, d'eau ou de téléphone fixe successives, facture d'hôtellerie des trois derniers mois, certificats de scolarité, attestation de demande d'asile datée de plus de trois mois...- Si vous êtes hébergé par un particulier : une attestation sur l'honneur, rédigée par cette personne, précisant la date depuis laquelle vous êtes hébergé, accompagnée de quittances de loyer ou de factures d'énergie successives établies à son nom pour les trois derniers mois.- Si vous êtes hébergé dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un certificat d'hébergement pour les trois derniers mois établi par ce centre.- Si vous n'avez pas d'adresse personnelle et avez élu domicile auprès d'un organisme agréé, une attestation de domiciliation établie par cet organisme et couvrant plus de trois mois.
<p><i>Si vous avez des enfants mineurs à votre charge</i></p>	<p>► Le formulaire S3705 "Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés", complété par vos soins. Ce document est téléchargeable sur www.ameli.fr ou à demander à votre organisme d'assurance maladie.</p> <p>► Si vous êtes demandeur d'asile, l'attestation de demande d'asile portant la mention des mineurs à votre charge.</p>
<p><i>Pour le versement de vos prestations</i></p>	<p>► Votre relevé d'identité bancaire (n° IBAN).</p>

⁽¹⁾ Liste des pays de l'UE/EEE :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République de Slovaquie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède.



DOSSIER DE CANDIDATURE

PIECES A FOURNIR : DOCUMENTS OBLIGATOIRES

LOCATAIRE

CONJOINT/
COLOCATAIRE

GARANTS

JUSTIFICATIFS D'ETAT CIVIL ET DE DOMICILE

- | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ➤ Une pièce justificative d'identité en cours de validité (resto/verso) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Ordonnance de non conciliation obligatoire pour les personnes mariées sur l'avis d'imposition (si en cours de divorce ou de séparation) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Une pièce justificative de domicile | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 3 dernières quittances de loyer (avec les coordonnées du propriétaire ou de l'agence (nom/adresse/tel) si locataire dans l'année en cours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Dernier avis de taxe foncières (recto/verso) ou à défaut, titre de propriété de la résidence principale | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Attestation d'hébergement sur l'honneur FONCIA + carte d'identité (recto/verso) et justificatif de domicile de moins de 3 mois du logeur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

JUSTIFICATIFS PROFESSIONNELS

- | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ➤ Pour les salariés : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Contrat de travail <u>EN INTEGRALITE</u> (ou à défaut, une attestation d'employeur précisant : nature du contrat, rémunération, date d'entrée et durée de la période d'essai) / Attestation de mutation Papier échelon ou titularisation pour les fonctionnaires | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 3 derniers bulletins de salaires | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition (recto/verso)* | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Pension d'invalidité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Complément sécurité sociale (si arrêt maladie) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Pour les professions libérales : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Copie de la carte professionnelle (recto/verso) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition (recto/verso) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Pour les commerçants, artisans et TNS : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Extrait K bis de 3 mois, extrait D1 du registre des métiers, certificat d'identification de l'INSEE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition (recto/verso) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les 2 derniers bilans simplifiés + attestation de ressources et de bénéfices pour l'exercice en cours délivrée par un comptable | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Pour les retraités : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Bulletins retraite + complémentaire (à défaut la déclaration pré-remplie des impôts recto/verso) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 2 derniers avis d'imposition (recto/verso) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Pour les étudiants : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Carte d'étudiant ou carte d'étudiant des métiers de l'année en cours (recto/verso) <u>OBLIGATOIRE</u> (ou mail d'inscription de l'école) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Contrat de stage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • *Attestation de rattachement au foyer fiscal des parents + 2 avis d'imposition des parents (recto/verso) si pas avis imposition propre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Attestation de simulation relative aux aides au logement / CAF | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

MERCI DE FOURNIR EN VUE DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE VOTRE **RIB** AINSI QUE L'INTEGRALITE DU DOSSIER CI-DEMANDE DANS L'ORDRE DES DOCUMENTS INSCRITS CI-DESSUS ET BIEN PHOTOCOPIES (format PDF)

MERCI DE FOURNIR OBLIGATOIREMENT LES EMAILS ET NUMEROS DE TELEPHONE DE TOUTES LES PERSONNES APPARAISSANT SUR LE BAIL

NOTE D'INFORMATION

pour les demandeurs d'attestation de résidence fiscale ou d'avis de non-imposition à l'impôt sur le revenu
(Approuvée par arrêté n° 547/CM du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel de Polynésie française du 15 mai 2015)

En raison de son statut d'autonomie interne défini par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, la Polynésie française bénéficie d'un droit fiscal autonome de la France métropolitaine.

Aucune attestation de résidence fiscale ou d'avis de non imposition à l'impôt sur le revenu, au sens de la législation fiscale métropolitaine, ne peut donc être délivrée par la Direction des Impôts et des Contributions Publiques de Polynésie française (DICP), en l'absence d'un tel impôt général sur l'ensemble des revenus des personnes physiques en Polynésie française.

De même, la DICP ne peut remplir ou compléter tout document de même finalité qui lui serait soumis par des organismes ou administrations qui lui seraient étrangers.

Dans ce cadre, pour répondre aux demandes qui lui sont faites en matière de résidence fiscale ou d'avis de non-imposition à l'impôt sur le revenu en Polynésie française, la DICP est exclusivement habilitée à attester de l'inscription des contribuables polynésiens aux impositions qu'elle gère. Cette attestation d'inscription concerne les impôts pour lesquels le contribuable est connu de ses services au titre de l'année de sa délivrance. Elle peut, le cas échéant, être appuyée d'un certificat de résidence délivrée par la mairie du lieu de résidence du demandeur.

Cette note d'information est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Elle est téléchargeable librement sur le site de la DICP : www.impot-polynesie.gov.pf ou peut être communiquée, par mail ou courrier, sur simple demande adressée à la DICP.

LE PASS JEUNE 11-27 ans

Tous nos abonnements Pass Jeune sont disponibles dans nos agences et sur notre e-boutique TBM. Ils sont chargés sur une carte TBM.

UTILISATION RÉGULIÈRE

Accès illimité

PASS JEUNE +

• Validité et engagement pour 1 an à compter de la date de votre choix.

- Renouvellement par tacite reconduction.

1 AN

* À partir de 14 ans

UTILISATION OCCASIONNELLE

Accès illimité

PASS JEUNE SEUL

• Valable 1 mois du 1^{er} au dernier jour du mois choisi.

1 MOIS

Accès illimité

PASS JEUNE SEUL

• Valable 7 jours consécutifs à compter de la 1^{ère} validation.

7 JOURS CONSÉCUTIFS



VÉLO EN LIBRE-SERVICE

PASS JEUNE + V³ ÉLECTRIQUE OU **PASS JEUNE + M³ ÉLECTRIQUE**

Optez pour un abonnement annuel tout en un !

Inclus l'accès à plus de 2000 V³ (dits VCub) disponibles 7j/7 et 24h/24, dont 1000 compatibles avec l'option électrique.

La batterie portative du V³ d'une autonomie d'environ 10 km vous sera livrée sous 7 jours au point relais de votre choix et avec son chargeur.

Ces abonnements incluent un nombre d'emprunts V³ illimité de 30 min chacun.

Au delà, 1€ par heure entamée à régler à la borne de la station

Pièces à fournir

- 1 photo d'identité récente (H 4,5 x L 3,5 cm).
- Le règlement à l'ordre de Keolis Bordeaux Métropole.
- Le dépôt de garantie : chèque ou mandat de prélèvement + RIB (support papier).
- Un justificatif de votre date de naissance (carte d'identité, livret de famille).
- Le contrat d'abonnement et mandat de prélèvement dûment remplis.

Votre photo pourra être conservée sous forme numérique, tant que vous êtes client, afin de permettre la fabrication d'une nouvelle carte si nécessaire (perte, vol, ...).

Si vous vous y opposez, veuillez cocher la case ci-contre :

Programme de fidélité TBM ÉCOMOBI.FR

1 VALIDATION DE VOTRE CARTE TBM OU 1 EMPRUNT V³ = 10 points



GAGNEZ

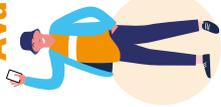
des cadeaux sur la boutique ecomobi.fr

INSCRIVEZ-VOUS VITE!

Avantages

Présentez votre carte TBM chargée d'un abonnement annuel et bénéficiez de :

- Pass Citicks à 2,5€ au lieu de 5€ pour les abonnés Pass Jeune annuel ou annuel +
- -20% sur l'entrée de la Cité du Vin.
- Tarif préférentiel au Mégarama et CGR Le Français.



CHOISISSEZ VOTRE CONTRAT D'ABONNEMENT PASS JEUNE

Tarifs au 01/08/2019

PASS JEUNE + V³

Date de début de validité : / /

PRÉLÈVEMENT : Joindre RIB + mandat de prélèvement (au verso)

→ **Pass Jeune : 20,40 € prélevés sur 12 mois**

→ **V³ : 22 € prélevés le 1^{er} mois ou au comptant**

COMPTANT : **266,80 €**

DÉPÔT DE GARANTIE : 140 €

Joindre un chèque ou un RIB + mandat de prélèvement (encaissé en cas de vol, perte ou dégradation du vélo)

1 AN

PASS JEUNE + V³ ÉLECTRIQUE

Date de début de validité : / /

PRÉLÈVEMENT : Joindre RIB + mandat de prélèvement (au verso)

→ **Pass Jeune : 20,40 € prélevés le 1^{er} mois ou au comptant**

→ **V³ électrique : 94 € prélevés le 1^{er} mois ou au comptant**

(22 € abonnement V³ + 72 € location batterie)

COMPTANT : **338,80 €**

DÉPÔT DE GARANTIE : 200 €

Joindre 2 chèques (140€ + 60€) ou un RIB + mandat de prélèvement (encaissé en cas de vol, perte ou dégradation du vélo / batterie / chargeur)

1 AN

PASS JEUNE SEUL

Date de début de validité : / /

PRÉLÈVEMENT : Joindre RIB + mandat de prélèvement complété

→ **20,40 € prélevés 12 mois**

COMPTANT : **244,80 €**

1 AN

PASS JEUNE SEUL

Mois de validité : / /

COMPTANT : **34,40 €**

PASS JEUNE SEUL

COMPTANT : **9,90 €**

7 JRS CONSÉCUTIFS

* champs obligatoires

Si vous aviez une carte TBM indiquez ici votre code client (voir au dos de votre carte) :

*Mme./ M.

*Prénom

*Date de naissance / /

*Adresse

*Code postal

*Ville

Tél.

E-mail

TBM est susceptible de vous contacter dans le cadre de votre abonnement et des services associés.

Je ne souhaite pas être contacté(e) par courrier postal ou par téléphone pour des offres commerciales TBM.

Informations personnelles recueillies par Keolis Bordeaux Métropole pour le compte de TBM, pour la gestion de votre souscription, vous informer sur les services notamment adaptés à votre profil d'usage, conservés selon les durées légalement prescrites. Les données sont destinées à vous proposer des services personnalisés et adaptés à vos besoins. Les informations sont traitées par un prestataire externe. Les informations obligatoires sont mentionnées par un astérisque. Sans fournir les informations obligatoires, la souscription ne pourra aboutir. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de limitation, d'opposition, de suppression des données vous concernant en écrivant à Keolis Bordeaux Métropole, délégué à la protection des données (12 boulevard Antoine Gaudier - CS 31211 - 33082 BORDEAUX CEDEX), de réclamation auprès de la CNIL. Voir la Politique de confidentialité sur www.infotbm.com.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente et d'utilisation TBM, disponibles sur www.infotbm.com

Fait à : _____ le : _____

Signature : _____

* Souscription sous le contrôle et avec le consentement des représentants légaux du mineur.

Partie réservée à Keolis Bordeaux Métropole Agent : _____

N° client : _____ N° identifiant : _____

N° prélèvement : _____

Délivrée le : _____ Agence : _____

RESTEZ INFORMÉ



Disponible 24h/24

www.infofbm.com

Plans, horaires, calculateur d'itinéraires, téléchargements de vos fichiers horaires, dossiers d'inscription ...

Les applis :

L'appli mobile TBM

Véritable assistant de mobilité, vos recherches et arrêts favoris sont mémorisés pour vous offrir un accès rapide et simplifié aux solutions transport qui vous intéressent.

L'appli V³

Vous permet de trouver la station V³ qui vous fera gagner des jours d'abonnement en plus !

L'appli V³ Facile

Avec NFC, trouvez, décrochez et raccrochez votre V³ en toute simplicité !



Les agences TBM vous accueillent

Pour toute information sur le service et sur nos stations et pour acheter votre abonnement.

Gambetta / Quinconces / Saint-Jean / Arts et métiers / Buttimière



Sur les réseaux sociaux

Twitter, Facebook

Notre animateur web vous répond sur Twitter (@Info_TBM) et sur Facebook (TBM) du lundi au vendredi, de 9h à 17h.



Par téléphone

AlloTBM 05 57 57 88 88

Du lundi au samedi de 7h à 19h et le dimanche de 9h à 19h.

Allo V³ 09 69 39 03 03 (Appel non surtaxé)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

Dimanches et jours fériés de 10h à 13h et de 14h à 19h.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Type de paiement : récurrent / répétitif

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Keolis Bordeaux Métropole à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de Keolis Bordeaux Métropole. Vous déclarez avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Prélèvement figurant au verso de ce document.

Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Mention CNIL : Les informations obtenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier pour la gestion de sa relation avec son client. Pour la gestion des données personnelles, voir au recto et sur www.infofbm.com.

TITULAIRE DU COMPTE

*Nom _____ *Prénom _____
 *N° _____ *Rue _____
 *Ville _____ *Code postal _____
 *Pays _____ *Tel _____

Si vous souhaitez recevoir vos notifications de prélèvement de manière électronique, merci de préciser vos coordonnées ci-dessous :

Adresse mail : _____
 N° téléphone portable : _____

*IBAN (International Bank Account Number)
 Numéro d'identification internationale du compte bancaire

|||||
 *BIC (Bank Identifier Code) - Code international d'identification de votre banque
 |||||

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RIB

*Fait à _____ *Le _____ *Signature _____

Nom du créancier : Keolis Bordeaux Métropole

Adresse : Keolis Bordeaux Métropole
 Imm. Porte de Bordeaux - 12, boulevard Antoine Gautier
 CS 31211 - 33082 BORDEAUX CEDEX

Référence unique du mandat (RUM)

n° _____
 Identifiant du créancier SEPA (ICS) : FR3ZZZ664951

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉLÈVEMENT

Lors de la souscription d'un abonnement, le titulaire du compte doit signer le mandat et l'assortir d'un relevé d'identité bancaire faisant figurer ses coordonnées bancaires (IBAN/BIC). Une copie du mandat peut être fournie au titulaire sur demande.

Les prélèvements sont effectués chaque début de mois (entre le 5 et le 9). Vous devez donc penser à approvisionner votre compte à chaque échéance. A défaut Keolis Bordeaux Métropole se réserve le droit de refuser au payeur les frais de rejets bancaires, et d'appliquer des frais de gestion d'impayé et/ou de recouvrement de contentieux, qui seront dus de plein droit. L'abonnement pourra, en outre, être suspendu ou résilié, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

Keolis Bordeaux Métropole notifiera l'échéancier annuel au client par tout moyen (courrier, sms ou courriel), au moins 5 jours calendaires avant la date du premier prélèvement. La référence unique du mandat (RUM) associée au mandat sera notifiée en même temps. Le client doit conserver cette RUM ainsi que l'identifiant du créancier SEPA (ICS).

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT PAR TACITE RECONDUCTION

Les titres annuels payables par prélèvements mensuels sont éligibles à la tacite reconduction. Dans les 2 mois précédant la fin de validité de l'abonnement, Keolis Bordeaux Métropole informe l'abonné de sa faculté de ne pas reconduire le contrat par tacite reconduction et lui fournit le nouvel échéancier. A défaut de résiliation 30 jours avant la date de fin de validité, l'abonnement est reconduit pour 1 an. Le mandat restera valable avec le même RUM, sauf notification contraire de Keolis Bordeaux Métropole. Pour plus de détail voir les Conditions Générales de Vente sur www.infofbm.com.

MODIFICATION DU CONTRAT DE MENSUALISATION

Modification du compte bancaire :
 Tout changement concernant votre compte bancaire doit être signalé à Keolis Bordeaux Métropole avant le 20 du mois pour un effet dès le prochain prélèvement. Vous devez nous adresser le nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Si l'identité du payeur change également, un mandat de prélèvement dûment complété et signé est à joindre en plus du RIB.

Changement d'adresse :
 Lors de votre déménagement, votre changement d'adresse doit être signalé à Keolis Bordeaux Métropole. En cas de non respect de cette obligation, vous ne pourrez pas vous prévaloir de la non réception des informations et/ou notifications adressées par Keolis Bordeaux Métropole en cas de litige.

SUSPENSION DU PRÉLÈVEMENT

En cas d'annulation ou d'interruption du prélèvement, vous vous engagez à régler directement à Keolis Bordeaux Métropole le montant du ou des mois non prélevé(s) dont vous êtes redevable. Toute échéance impayée est susceptible d'entraîner des frais de recouvrement et des poursuites ainsi que la suspension et/ou la résiliation de l'abonnement.

BON À SAVOIR

Où se procurer la carte TBM ?

Dans les agences TBM :
 Gambetta / Quinconces / Saint-Jean / Buttimière / Arts et métiers
 Par courrier : TBM service clients
 12 boulevard Antoine Gautier - CS 31211 - 33082 BORDEAUX CEDEX
 e-boutique sur www.infofbm.com

Duplicata de carte (perte, vol, détérioration, ...): tarifs au 01/08/19

Photo d'identité (H 4,5cm X L 3,5cm) + une pièce officielle d'identité
 + frais de carte : ▶ 1^{er} duplicata dans l'année = 10 €
 ▶ à partir du 2^e dans l'année = 15 €

Validez, c'est la règle ▶ Votre contrat transport avec TBM vous engage à la validation systématique à chaque montée

Édition octobre 2019



PASS JEUNE 11-27 ans

Avec le « Pass Jeune » circulez en illimité avec un tarif préférentiel !

Choisissez l'abonnement qui vous convient :
 Tarifs au 01/08/2019

1 AN PASS JEUNE +*	1 AN PASS JEUNE +*	1 AN PASS JEUNE SEUL

1 MOIS PASS JEUNE SEUL	7 JOURS CONSECUTIFS PASS JEUNE SEUL

* A partir de 14 ans



TBM
 TRANSPORTS
 BORDEAUX MÉTROPOLE
 Le sens de la ville

www.infofbm.com

AlloTBM : 05 57 57 88 88